

OBJET

**TRAVAUX DE REFECTION DE L'ETANCHEITE ET DE LA PEINTURE
DU PETIT STADE DE L'EST JEAN IVOULA
EN ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°07/3-46
DU 12 OCTOBRE 2007**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Dans le cadre de la maintenance du Petit stade de l'Est Jean IVOULA, la Commune va procéder à des travaux de réfection de l'étanchéité et de la peinture de cet équipement.

Ces travaux seront décomposés en deux lots et consisteront à :

- Lot 1 :
 - étanchéité du parvis : démolition, maçonnerie, étanchéité bicouche bitume sans isolant thermique, maçonnerie et revêtement sur parvis ;
 - étanchéité de la couverture tôle du Petit Stade ; remplacement chéneaux métalliques ;
 - Peinture - ravalement.

- lot 2 :
 - désamiantage sur des éléments de la construction.

Le montant actualisé de l'ensemble des travaux est estimé à 650 000,00 € TTC au lieu de 540 000,00 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 23 / Article 2313 du budget principal 2009.

Compte tenu de l'évolution du programme des travaux et notamment la prise en compte des opérations de désamiantage, il convient d'approuver une délibération modificative.

Au vu des éléments précités, je vous demande en conséquence :

RAPPORT N° 09/2-56

- d'approuver le projet de réfection de l'étanchéité du Petit Stade de l'Est Jean IVOULA ;
- d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33. 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- de m'autoriser à lancer la procédure de consultation ;
- de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(es) entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès des différents partenaires ;
- de m'autoriser à signer les demandes d'autorisations de construire et autres documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET

**TRAVAUX DE REFECTION DE L'ETANCHEITE ET DE LA PEINTURE
DU PETIT STADE DE L'EST JEAN IVOULA
EN ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°07/3-46
DU 12 OCTOBRE 2007**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des communes ;

Vu le Code des Marchés Publics

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2009 sous le Chapitre 23 - Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 09/2-56 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain COUDERC, 15^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable, Culture / Jeunesse / Sports et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection de l'étanchéité et de la peinture sur le Petit Stade de l'Est Jean IVOULA avec l'évolution du programme proposé

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33. 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

DELIBERATION N° 09/2-56

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à passer les marchés de travaux avec l'(es) entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres et en cas de résultats infructueux à traiter par marché négocié.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer les demandes d'autorisation de construire et autres documents y afférents.

ARTICLE 6

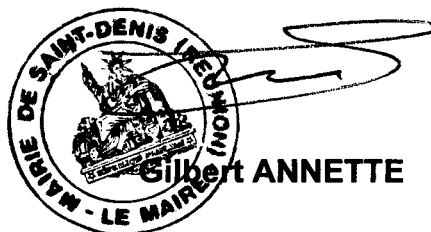
Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

ARTICLE 7

Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits ouverts, au BP 2009, au Chapitre 23 - Article 2313

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 4 MAI 2009

LE MAIRE



5- ETANCHEITE DE LA TOITURE TOLE DU PETIT STADE

